



LYCEE SAINT JOSEPH
26-30 route de Calais
62280 SAINT MARTIN BOULOGNE
☎ 03 21 99 06 99 - 📠 03 21 80 32 88

St Martin Boulogne, le 27 mai 2020

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),

La campagne de bourse nationale de lycée, pour l'année 2020/2021, est démarrée.

Les élèves concernés par cette campagne sont les élèves **NON BOURSIERS en 2019/2020**, des classes de Seconde et Première, Professionnelles, Générales et Technologiques.

Si votre enfant se trouve dans ce cas et que vos ressources vous permettent de bénéficier de la bourse, une demande doit être déposée, quelle que soit l'orientation envisagée pour 2020/2021.

Vous trouverez, à la suite de ce courrier, une notice d'information qui vous permettra de vérifier, grâce au simulateur, si vous pouvez obtenir une bourse pour votre enfant et d'en estimer son montant. **Les ressources de référence sont celles figurant sur l'avis de situation déclarative 2020 concernant les revenus perçus en 2019.**

La date limite, pour la 1^{ère} campagne de bourse, est fixée au
07 JUILLET 2020

Le document joint à ce courrier vous permettra de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse. N'hésitez pas à utiliser le simulateur.

Vous avez le choix entre :

- contacter, dès maintenant, le secrétariat du lycée pour l'obtention du dossier « papier », à nous retourner accompagné des pièces complémentaires.
- utiliser le formulaire de demande de bourses au format « remplissable », ci-joint, que vous pourrez nous transmettre par mail à l'adresse compta@st-jo.com. **Joindre les pièces justificatives à votre mail.**

Votre demande devra nous être retournée le plus rapidement possible.

Pour les lycées privés, la demande « en ligne » n'est pas disponible.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au **03.21.99.06.95** et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s), l'expression de nos sentiments cordiaux et dévoués.

Nathalie SERGENT
Service Comptabilité

P.J. : formulaire remplissable demande de bourse de lycée 2020-2021

**I
M
P
O
R
T
A
N
T**

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021

Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un lycée public ou un lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur votre avis de situation déclarative des revenus 2019 ou sur l'avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019.
- 2) les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge

Si vous êtes en concubinage, c'est le nombre total d'enfants à charge et le montant total des revenus de chaque concubin

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant et estimer son montant

►► Comment faire votre demande de bourse nationale de lycée ?

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire public, vous pouvez déposer une demande papier jusqu'au 7 juillet 2020.

A la rentrée scolaire, vous pourrez encore déposer vos demandes de bourses en ligne et papier jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire fréquenté par votre enfant.

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement scolaire privé, le formulaire de demande de bourse est disponible auprès de l'établissement de votre enfant ou téléchargeable sur education.gouv.fr/aides-financieres-lycee

Vous remplirez ce formulaire et y joindrez :

- jusqu'en juillet : une copie de votre déclaration automatique de vos revenus 2019 ou de votre avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus de 2019, après juillet : une copie de votre avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- les pièces justificatives propres à votre situation particulière, dont la liste est en rubrique n°4 du formulaire de demande de bourse

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Au plus tard le 15 octobre 2020

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez contacter l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee et utiliser le simulateur de bourse en ligne